

Éditorial de la Présidente, Simone Douek

Auteurs de salon

Il y avait les badges rouges (*pas d'auteurs pas de livres*) et les badges oranges (*pas d'auteurs pas de lecteurs*). Les auteurs criaient d'une voix forte ces mêmes slogans et serpentaient au milieu des stands en brandissant panneaux et banderoles - effarouchant parfois les préposés à la bonne organisation des tables rondes qui auraient largement préféré que les manifestants énoncent en silence leurs revendications. Il faut dire que la circulation se faisait au milieu d'un public un peu ahuri par de telles manifestations vocales et bruitistes, dans cette méga librairie qu'est le Salon du livre où l'un des axes de réflexion privilégiait cette année le droit d'auteur. Pour une fois, auteurs et éditeurs se rejoignaient. « Inédit », lisait-on dans la presse. Ce jour-là, les auteurs étaient des travailleurs et criaient leurs revendications sur la voie publique ; aux politiques, certes, mais aussi à leurs lecteurs, en attirant l'attention sur des conditions de travail dont la difficulté n'apparaît pas d'évidence. Voir un auteur au salon, dédicachant avec le sourire la première page de son nouveau livre, sorte d'idole venue à leur rencontre, est une image qui ne peut

plus résister au contexte âpre et dont la fêlure apparaît au grand jour. Un auteur, ça peut faire grève aussi, ils l'ont bien prouvé à Angoulême en désertant leurs stands.

Le personnage original créateur d'une œuvre singulière, premier maillon indispensable à une industrie culturelle prospère qui a un poids reconnu dans le PIB, ne reçoit pas suffisamment de reconnaissance ni de moyens de vivre. Ce personnage qui a un corps veut continuer à écrire avec sa liberté indispensable et des conditions de travail décentes.

Or, il doit se garder de toutes parts. Il s'alarme des droits d'auteur minimes qu'il reçoit des éditeurs ; il s'alarme des réductions drastiques des budgets culturels ; il se débat dans des paradoxes, au milieu de lois qui le fragilisent au lieu de lui permettre de vivre. Assurer à la fois son présent et son avenir devient mission impossible : s'il cotise trop comme on voudrait le lui imposer pour une retraite « florissante » (promet-on), il étrangle son présent. Le voilà



Crédit : Joëlle Cellan

Sommaire

ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE INFORMATIONS DES GROUPEMENTS

P 2 MUSIQUES : Conférence des créateurs - entretien avec Jean-Marie Moreau • Atteinte à la mémoire d'Henri Dutilleux P 4 AUDIOVISUEL : Entretien avec Marie-Servane Bargy • La Charte des usages professionnels • Présence du SNAC à Cannes P 6 DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE P 6 BANDE DESSINÉE / LETTRES : Les États généraux de la BD • L'autrui, l'auteur, l'Indien et le cacao par Bessora • Le 6ème baromètre des relations auteurs / éditeurs

P 8 DANSE / THÉÂTRE / SCÉNOGRAPHIE : Quelques chiffres du théâtre privé

INFORMATIONS GÉNÉRALES

P 8 Un témoignage essentiel par Jean-Claude Guillochon • Répondons à l'enquête Arapa • Position du SNAC sur le rapport Reda • Déclaration franco-allemande sur le droit d'auteur • Le SNAC demande à être entendu • Réformes des régimes sociaux des artistes-auteurs • Quand le droit d'auteur cesse d'être une valeur de gauche par Wally Badarou • Billet d'humeur par Maurice Cury

donc reparti en lutte, pour forcer le dialogue, qui s'ouvre enfin...

Ce travailleur pauvre vit au rythme de deux temporalités contradictoires : la circulation instantanée d'une œuvre sur le net, qu'on veut gratuite de surcroît, et le temps d'élaboration d'une œuvre. On ne peut pas quantifier et enfermer dans des horaires cadrés une activité qui se lie à l'aspect trop humain de la création. Qui pense qu'une œuvre poétique ou romanesque naît au rythme du métronome sur une chaîne de fabrication, qu'elle ne met pas une année ou peut-être dix à voir le jour ? Qui dit qu'elle ne vagabonde pas dans les nuits de l'auteur, dans ses rêveries de marcheur, dans ses voyages intérieures ?

Alors, quand l'auteur voit ressurgir la révision de la directive européenne concernant le droit d'auteur, quand il voit préconiser une révolution radicale dans les pratiques - on pourrait dire les non-pratiques - du droit d'auteur, il s'alarme encore. Mais pourquoi ne prend-il pas confiance ? On lui promet le nirvana sur le net, circulation instantanée de l'œuvre, diffusion assurée, interopérabilité, mais, évidemment,

un peu de décence, il ne va quand même pas réclamer d'être payé, alors que sa notoriété sera portée à son apogée et qu'il pourra se flatter d'avoir grandement contribué par sa générosité extrême à ce que tous les internautes accèdent à la Culture. Mais il le sait bien, ce n'est pas parce que c'est gratuit que les gens seront plus cultivés. Est-ce vraiment l'accès aux œuvres de l'esprit qui pose aujourd'hui problème, ou l'excès d'information disponible sur le net ?

Et s'il tombe sur un article disant après analyse qu'au fond le droit d'auteur profite à si peu d'auteurs et en rémunère si peu que ce ne serait pas une grande perte que de le supprimer, puisqu'il ne mettrait que 6000 auteurs et 2100 salariés sur la paille (sic)*, alors il s'alarme encore de ces propositions si radicales et si légères et se demande pourquoi les réflexions marchent ainsi sur la tête.

Il faut encore et toujours expliquer, se dit-il, le combat n'est pas fini.

* Rue 89, 8 avril 2015, par Pierre-Carl Langlais.

<http://rue89.nouvelobs.com/rue89-culture/2015/04/08/droit-d-auteur-fait-vivre-quune-infime-minorite-dartistes-258577>.

Musiques

La Conférence des créateurs – Un entretien avec [Jean-Marie Moreau](#)

Bulletin des auteurs - La Conférence des créateurs s'est tenue le 24 février à Bruxelles.

Jean-Marie Moreau - Organisée par [l'Ecsa](#) (*European composer & songwriter alliance*) avec le soutien du [Gesac](#), elle s'est déroulée dans le centre des beaux arts de Bruxelles dirigé par [Paul Dujardin](#). Et c'est évidemment lui qui nous en a ouvert les portes. Les premiers mots de cette conférence ont été prononcés par [Tibor Navracsics](#), commissaire européen pour l'éducation, la culture et la jeunesse. Des tables rondes se sont succédées : sur la liberté d'expression artistique dans le monde, avec [Farida Shaheed](#), expert indépendant auprès des Nations-Unies et [Ramy Essam](#), l'artiste égyptien qui a donné un concert sur la place Tahrir lors du soulèvement ; autour de la révision de la directive européenne 2001/29, avec [Patrick Ager](#) et [Michaël Price](#). Plusieurs

députés européens ont participé aux débats, tels [Christian Ehler](#), [Dietmar Köster](#). Le but de la conférence étant de mieux informer commissaires et parlementaires européens sur la problématique du droit d'auteur. Une table ronde sur la rémunération équitable, avec une introduction de [Maria Martin-Prat](#), responsable du département *Copyright* à la Commission européenne, a réuni [Chris-tophe Depreter](#), directeur de la [Sabam](#), [Mary Honeyball](#), députée européenne, [Jeremy Cox](#), directeur général de [l'AEC](#) (*Association Européenne des Conservatoires*), qui a participé, au sein de [l'IMC](#) (*International Music Council*), à la conception du label [Fair Music](#), un thème que développent conjointement l'Ecsa, la [MCNA](#) (*Music Creators North America*), et le [Ciam](#) (*Conseil international des auteurs de musique*).

B.A. - La Conférence avait pour intitulé : *Com-*

posing *The Future* #2025.

J.-M. M. - Bien sûr, il s'agissait de s'interroger sur l'avenir de la création, au plan artistique, comme au plan de sa rémunération... D'ailleurs, pour illustrer ce thème, sur le modèle du « cadavre exquis », nous avons composé une œuvre, *Exquisite Scorpse*, titre qui joue avec le mot *score*, « partition » en anglais. J'en ai écrit le texte, qui évoque le futur de la musique, sa diversité, et la nécessité de soutenir la création. Six compositeurs, de genres musicaux différents, ont conçu chacun une partie, sans savoir ce que l'autre faisait. Elle a été brillamment interprétée à la fin de la Conférence.

B.A. - L'Ecsa a tenu son assemblée générale le lendemain.

J.-M. M. - Nous y avons annoncé deux changements administratifs : **Elzbieta Kubok**, notre *executive officer*, dont nous saluons l'excellent travail, nous quitte, pour des raisons personnelles ; elle est remplacée par **Béatrice Hamann**. Notre secrétaire générale, Lucie Mattera, s'en va, pour des raisons également personnelles, et Patrick Ager, notre ancien secrétaire général, revient.

L'assemblée générale est le condensé de ce qui s'est dit, le matin, au sein des trois comités : musique contemporaine (**ECF**), musique de film (FFACE) et musique populaire (APCOE), auquel j'appartiens. Chaque

comité a ses propres projets culturels, mais les actions de *lobbying* sont partagées. APCOE se concentre sur le respect des crédits attribués aux auteurs-compositeurs, notamment sur les plates-formes Internet. Lors de l'AG nous avons évoqué le développement du projet **Fair Trade Music**, qui a pour objet le partage équitable de la valeur entre créateurs, producteurs, éditeurs, distributeurs, plates-formes... Cela nécessitera la création d'un organisme indépendant, apte à décerner le label *Fair Trade Music*. L'idée est de donner au public l'envie de consommer de la musique en sachant où va l'argent. Après l'échec de la GRD (*Global Repertoire Database*), nous travaillons sur le projet **CIS-Net**, qui doit relier des bases de données dans le monde, à condition qu'elles soient des sources data certifiées. Des *Hubs* tels que **Ice** (Stim, Gema, PRS...) ou **Armonia** (Sacem, SIAE, SGAE, Artisjus...) ou **MusicMark** (BMI, ASCAP, SOCAN) deviendraient, si elles répondaient à des règles très précises, des sources certifiées. CIS-Net réunirait donc l'ensemble de ces données et serait le point central fiable pour les utilisateurs qui désirent licencier un répertoire.

L'Ecsa a également publié sa position sur la révision de la directive européenne 2001/29. Loin d'être opposés aux différentes évolutions, les auteurs adhèrent à l'idée d'une diffusion la plus large possible de leurs œuvres, à condition que leur droit moral et leur droit patrimonial soient respectés.

Le streaming dépasse le CD

Selon les chiffres publiés par le Syndicat des professionnels de l'industrie du disque aux États-Unis (**RIAA**), les revenus provenant de la musique écoutée sur Internet en *streaming*, estimés à 1,87 milliard de dollars, ont dépassé pour la première fois en 2014, sur le premier marché mondial de la musique enregistrée, ceux de la vente de CD, lesquels ont reculé de 12,7 % et représentent un montant de 1,85 milliard.

Une atteinte à la mémoire d'Henri Dutilleux

Le Snac, sous la signature de ses trois vice-présidents des groupements « Musiques », a écrit à Mme Anne Hidalgo : après avis du Comité d'histoire de la ville à propos d'une musique du grand compositeur qui a été enregistrée pour être la bande musicale d'un film sorti en 1942, la mairie de Paris avait en effet décidé de sur-

soir à l'apposition d'une plaque commémorative sur l'immeuble de l'Île-Saint-Louis qu'Henri Dutilleux habita durant de nombreuses décennies. Henri Dutilleux a adhéré dès cette même année 1942 au Front national des musiciens (organisation de résistance), puis dès sa création (1946) au Snac. « Nul doute

qu'en adhérant dans un syndicat d'auteurs et de compositeurs, affilié à la CGT, à cette période juste après la Libération, aucune ombre n'était portée à sa réputation. » Le Snac a demandé que cette injustice soit réparée, et

que la mairie fasse des excuses publiques. Nous n'avons pas reçu de lettre en réponse mais depuis, la mairie de Paris a reconnu l'erreur de jugement et annoncé la prochaine installation de la plaque commémorative.

Relocaliser les enregistrements

L'UCMF (Union des compositeurs de musiques de films) publie un « Manifeste pour la relocalisation des enregistrements de musiques de film en France », également signé par l'Orchestre national d'Ile-de-France, la Commission du Film d'Ile-de-France et le Snac. Dans notre pays, des milliers d'emplois ont été détruits dans la production et la post-production musicale pour l'image. Le Manifeste préconise notamment d'améliorer la réactivité des orchestres et des studios en disposant de lieux et de musiciens rapidement mobilisables, par exemple pour répondre aux demandes souvent urgentes de la télévision ; de faire connaître le savoir-faire français en matière de réalisation de B.O. et le valoriser auprès des utilisateurs potentiels dans le monde entier ; de lier les aides aux productions audiovisuelles ou une partie de celles-ci au fait d'enregistrer les musiques en France.

Audiovisuel

Un entretien avec Marie-Servane Bargy, un agent des scénaristes

Bulletin des auteurs - Comment se définit le métier d'agent ?

Marie-Servane Bargy - La loi définit peu le métier d'agent et encore moins celui d'agent d'auteurs (scénaristes et auteurs réalisateurs). Nous sommes censés « placer » les artistes qui nous mandatent et défendre leurs intérêts. *A minima* un agent négocie les contrats moyennant une commission de 10 % sur l'ensemble des sommes perçues par l'auteur (en dehors des droits de diffusion), versées par le producteur. L'agent apprenant son métier « sur le tas », je serais favorable à la mise en place de validations d'acquis professionnels, voire de formations complémentaires spécifiques, comme dans n'importe quel autre métier.

B.A. - Vous avez créé l'agence **Synapsis** pour représenter les jeunes scénaristes.

M.-S. B. - Synapsis a commencé avec des scénaristes débutants puisque je débutais moi-même en tant qu'agent. Je me suis naturellement dit que nous pourrions grandir ensemble eux et moi ! Depuis, il y a eu de très belles rencontres et une dynamique

s'est créée, motivante, enthousiasmante. Le « bouche à oreille » fonctionne et de plus en plus d'auteurs aguerris m'accordent leur confiance. J'aime particulièrement porter et défendre les projets personnels, montrer qu'un auteur n'est jamais condamné à la seule commande, fédérer les rencontres et les associations de talents. Rien ne me nourrit plus que les auteurs eux-mêmes, leur personnalité, leur parcours. Quand je peux avoir le rôle de ces petites étincelles sans lesquelles il ne se serait peut-être rien passé, je jubile !

B.A. - Comment procédez-vous avec les auteurs ?

M.-S. B. - Je n'hésite pas à dire ce que je pense du texte, voire à faire retravailler si besoin. Lorsque j'ai compris les intentions de l'auteur et que je suis convaincue par le projet, je vais voir les producteurs. Je cherche alors le producteur qui sera sensible au sujet et avec



Credit : Marie-Servane Bargy

lequel l'auteur pourra s'entendre et travailler sur le long terme *a priori*. Je cherche donc également à rencontrer et connaître toujours plus de producteurs. L'idée est de provoquer les bonnes rencontres au bon moment. Ce n'est pas toujours simple !

B.A. - Vous signez un contrat avec l'auteur ?

M.-S. B. - Avec les jeunes auteurs, oui. Un contrat de prestation. Nous travaillons ensemble, pour atteindre des objectifs fixés ensemble et notamment celui de devenir scénariste professionnel, capable de vivre de sa plume. Pour que chacun s'investisse, nous partageons les investissements et les risques. J'ai en effet mis en place un système de minimum garanti que je leur demande d'honorer. Cette « avance » est compensée par l'application d'une commission plus faible. Cette démarche instaure un respect mutuel du travail. Je suis le prestataire de l'auteur, mais sans un travail préalable de l'auteur, je ne peux pas grand-chose. Avec un auteur confirmé, il y a moins d'attentes irréalistes, pas de « formation continue » à effectuer, une meilleure connaissance du marché. Le contrat que nous

passons n'est donc qu'un contrat moral. Si je travaille sur un projet, et si ce projet trouve un producteur, je percevrai une commission. Mais je ne demande pas d'exclusivité pour autant car je n'ai pas de forte valeur ajoutée sur tous les domaines de l'écriture. Le même auteur, en fonction de son projet et de sa polyvalence, devrait pouvoir s'adresser, au sein de son agence, à la personne spécialiste de la télévision, ou de la BD, ou du cinéma. Confier une exclusivité à une seule personne, censée posséder tous les réseaux, toutes les compétences, n'est pas réaliste selon moi.

B.A. - Vous intervenez au Festival international des scénaristes ?

M.-S. B. - Voici trois ans nous y avons initié avec la scénariste Christelle George un « espace Bleus » à destination des auteurs émergents. Nous essayons de transmettre les bases et les réalités du métier, sans langue de bois. Le Festival de Valence est pour nous un rendez-vous unique où les plus grands sont accessibles et bienveillants envers les plus jeunes. Professionnalisme et détente à la fois, que demander de plus ?

La Charte des usages professionnels (documentaires et reportages)

À l'occasion du **Fipa**, auteurs représentés par la **Scam**, la **SRE** et **Addoc**, et producteurs représentés par le **Satev**, le **Spi** et l'**Uspa** ont signé, en présence de Mme Fleur Pellerin, la **Charte** des usages professionnels qui couvre l'ensemble des œuvres audiovisuelles relevant des genres documentaires, grands reportages et reportages. Outre la rémunération obligatoire du contrat d'option, la systématisation du numéro **lsan**, l'encadrement de l'utilisation du matériel personnel de l'auteur dans la produc-

tion, l'obligation pour le producteur de fournir une copie du film à l'auteur, celui-ci peut désormais demander au producteur la communication des plans de financements et des coûts de production définitifs de son film et le producteur est tenu de conserver les *rushes* en plus de la version définitive de l'œuvre. Cette Charte réaffirme l'obligation de reddition des comptes d'exploitation et préconise le recours à la médiation en cas de conflit entre auteurs et producteurs.

Présence du Snac à Cannes (13 au 24 mai 2015)

À l'initiative de son groupement Audiovisuel, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs tiendra pour la première fois une permanence au Palais des festivals aux côtés des autres organisations professionnelles : niveau 01 - allée 13 - bureau 17 pendant les heures ouvrables du Marché du Film. Cette permanence sera mutualisée avec les

représentants du groupement Musiques à l'Image, ceux du Doublage / Sous-titrage mais aussi avec l'Union des compositeurs de musiques de films, organisation membre du Snac. Nous y accueillerons bien entendu tous les membres de notre syndicat qui sont accrédités par le Festival et tous les professionnels désireux de venir à notre rencontre.

Dans la deuxième semaine du Festival, nous organiserons quatre tables rondes interprofessionnelles sur le Pavillon du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec la Commission du Film Paca qui nous y accueille sur sa terrasse : pavillon n° 215 - village Pantiéro à 5 minutes à pied du Palais du Festival. Nos événements seront rendus publics à l'occasion de la conférence de presse du Conseil régional Paca, qui aura lieu au matin du 5 Mai prochain à Marseille.

Calendrier des tables rondes du Snac

Lundi 18 mai 2015 • 14h30 à 16h30

Table ronde coorganisée par le Snac et la SRF - Société des réalisateurs de films

LIBERTÉ DE CRÉATION – CENSURE ET AUTO-CENSURE
« **Enjeux & Réalités** »

Mardi 19 mai • 13h00 à 14h30

Table ronde coorganisée par le Snac, l'**Ataa** (Association des traducteurs et des adaptateurs de l'audiovisuel) et l'**ASIF** (*Anglo subtitlers in france*).

QUE SERAIT LE FESTIVAL DE CANNES SANS SOUS-TITRES ?

Mercredi 20 mai 2015 • 13h30 à 15h30

à l'initiative du Snac et de l'AFPF - Association française des producteurs de films

LANCEMENT OFFICIEL DE LA CONVENTION INITIALE ENTRE AUTEURS

« **Établissant la généalogie des œuvres en l'absence de producteur** »

Jeudi 21 mai 2015 • 16h00 à 17h30

Table ronde coorganisée par le Snac et l'UCMF - Union des compositeurs de musiques de films

PRODUCTION & ÉDITION DE MUSIQUES DE FILMS

« **État des lieux & perspectives** »

L'intégralité de nos tables rondes sera filmée par des étudiants de dernière année de l'École du **Cadase** de Toulon. Elles seront restituées dès que possible sur le site du Snac.

Inscriptions en ligne à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/1kQU1-Sug-5hatN-M-DNVyRVZVzSAGb-ceMCFY6qlwv7Q/viewform?c=0&w=1>

Actualité quotidienne sur notre page Facebook pendant le festival : <https://fr-fr.facebook.com/SNAC.fr>

Pour contacter le Groupement Audiovisuel à Cannes :

snac.organisation.cannes@gmail.com

Doublage / Sous-titrage

Une étude nécessaire

Dans une **lettre** commune adressée à Mme Frédérique Bredin, présidente du CNC, le Snac, l'**Upad**, l'**Asif**, l'**Ataa** et la **Ficam** demandent que la direction des études du **CNC** réalise celle qui avait été prévue, sur la connaissance des coûts et des structures de coûts des filières de doublage et de sous-titrage et sur les perspectives de marché. L'objectif de cette étude serait de mesurer l'état économique du secteur du doublage et du sous-titrage en France, notamment au regard des exportations.

Bande dessinée / Lettres

Les États généraux de la Bande Dessinée

Les **EGBD** ont été ouverts le 30 janvier dernier au Festival d'Angoulême. Un « état des lieux » visera à faire un bilan et une analyse les plus exhaustifs possibles de la situation de la Bande Dessinée : poids économique de la BD dans son ensemble, statuts sociaux et revenus des créateurs, états de l'édition, de la librairie, du marché, spécificité du droit d'auteur et des

pratiques françaises, écoles et formations, place dans la Culture, impact sur l'audiovisuel... le tout remis en perspective historique. Ce travail sera confié à des équipes universitaires et donnera lieu à des études et des publications scientifiques. Chaque étude sera publiée en ligne dès qu'elle sera terminée et donnera lieu à un colloque ou à une

présentation spécifique. Afin que la voix de chacun soit entendue, les États généraux proposent que des « cahiers de doléances » soient rédigés par branche professionnelle, par localisation, par activité, lors de festivals ou

par les organisations représentatives... Ils viendront nourrir le débat, donner de la matière aux chercheurs et seront une source indispensable d'idées et de propositions de réforme.

L'autrui, l'auteur, l'Indien et le cacao *par Bessora*

Crédit : Catherine Hélie



Je m'appelle Pirate, Patrick Pirate, sachez-le, l'œuvre est un savoir, je voudrais le faire savoir, le savoir est la propriété de tous, éducation nationale et handicapés compris. Gardez-vous donc des auteurs, des privilégiés pleins aux as et qui passent à la télé.

L'autre jour, j'ai pénétré l'appartement d'un auteur, c'est mon droit car je suis contre la propriété privée, lucrative, immobilière, industrielle, intellectuelle, ou même d'usage. Il ne s'agissait donc pas d'une effraction, d'autant que cet auteur était locataire. Mais, comme le savoir, le locataire est la propriété de tous, de même que sa vie privée. La notion d'individu, sachez-le, est une atteinte à la dignité collective, l'individu est haïssable, et l'auteur encore plus : l'auteur, ce « Je » tout-puissant.

Sachez-le, nous réformerons la langue et ferons disparaître les pronoms personnels. Sauf le Nous, sauf le Ils (pour désigner nos ennemis).

Nous avons donc soi-disant violé le domicile de cet auteur, mais pardon, ce n'était pas un viol, le cas s'est déjà vu quand nous étions colons : en Amérique, nous n'avions enfreint aucun droits

de propriété puisqu'ils n'existaient pas. Les Indiens le savaient : la propriété est un outrage à la liberté. Les auteurs feraient bien de s'inspirer des peaux-rouges. Qu'ils investissent les réserves que nous leur offrons gratuitement.

Dans cette attente, nous avons fait les tiroirs de cet auteur individualiste (qui se permet d'habiter un H.L.M.). Nous y avons trouvé notamment un papier à en-tête Agessa (un truc corporatiste) : « Monsieur, il ne nous a pas été possible de répondre en de meilleurs délais à votre correspondance par laquelle vous m'avez fait part de vos difficultés financières, ... ». Comment un auteur pourrait-il avoir des difficultés financières alors que, comme les Indiens, ils vivent d'amour et d'eau fraîche ?

Ils ont même des commissions sociales, nos impôts paient ces abus. L'impôt n'est-il pas une spoliation de notre piraterie ? *Quid* de notre droit au déni de l'intégrité d'autrui, de l'auteur indien individualiste, et du producteur de cacao aussi (par ses exigences financières, il spolie les mangeurs de chocolat).

L'autrui, l'auteur, l'Indien et le cacao ne sont pas des personnes collectives. Individualistes, ils doivent disparaître. Disparaissez liberté individuelle et créativité personnelle ! Mort à la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen !

La Marche des auteurs

Entre 200 et 300 auteurs ont défilé samedi 21 mars dans les allées du Salon du livre à l'appel du CPE (Conseil permanent des écrivains) qui a publié une « Lettre ouverte à ceux qui oublient qu'il faut des auteurs pour faire des livres », désormais signée par plus de 2000 auteurs, afin d'alerter l'opinion sur la condition des auteurs de l'écrit et principalement : la faiblesse des revenus, l'inquiétude concernant les réformes sociales, la fragilisation du droit d'auteur en Europe.

Cette Marche a pris le relais de celle initiée par les auteurs BD lors du Festival d'Angoulême le 31 janvier dernier.



■ Le 6e baromètre des relations auteurs / éditeurs

La Scam, en partenariat avec la SGDL et la Charte des auteurs jeunesse, publie son 6e [baromètre](#) des relations auteurs / éditeurs. Plus de 1.800 auteurs ont répondu. 60 % des auteurs estiment que leurs relations avec leurs éditeurs sont insatisfaisantes. En 2015, plus des 2/3 des auteurs perçoivent pour l'édition imprimée moins de 10 % de droits d'auteur sur le prix public de vente des livres. Près d'1 auteur sur 5 est rémunéré à un taux inférieur à 5 % du prix de vente (15 % en 2013). Les chiffres sont aussi inquiétants sur le front nu-

mérique. Les à-valoir inférieurs à 1.500 euros qui représentaient 25 % en 2009, atteignent aujourd'hui 38 % des à-valoir proposés. Pour 65 % des auteurs, le métier d'auteur représente moins d'un quart de leurs revenus annuels ; ils ne sont que 18 % à en avoir tiré plus de 76 % de leurs revenus annuels.

Une enquête va être diligentée par le ministère de la Culture auprès des auteurs, affiliés comme assujettis, *via* les fichiers de l'Agessa et de la MDA, afin de faire le bilan sur leurs ressources.

■ La TVA sur le livre numérique

Saisie par la Commission européenne, qui considère le livre numérique comme un service, la Cour de Justice de l'Union Européenne, dans son [arrêt](#) du 5 mars dernier, arguant que le taux réduit de TVA est applicable à l'opération qui consiste à fournir un livre se trouvant sur un support physique, enjoint la France d'appliquer un taux de 20 % au livre numérique. Dans une [déclaration](#) conjointe, les ministres de la Culture de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Pologne demandent à la Commission européenne de proposer, sans délai, une évolution de la législation européenne afin de permettre l'application de taux de TVA réduits pour tous les livres qu'ils soient matériels ou dématérialisés.

Danse / Théâtre / Scénographie

■ Quelques chiffres du théâtre privé

En 2014, 5.870.547 spectateurs payants, dont 4.183.392 à Paris (71,26 %) ont assisté à 40.099 représentations, dont 32.005 à Paris (79,81 %), générant 5,688 M€ de taxe facturée dont 4,312 M€ à Paris (75,8 %). La taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique est l'instrument principal du système de solidarité organisé par l'Association pour le soutien du théâtre privé ([ASTP](#)) pour soutenir la création, la production et la diffusion théâtrale dans le secteur privé. Cette

taxe est perçue au taux de 3,5 % sur la billetterie hors taxe des spectacles. Le total des aides versées par l'ASTP en 2014 s'est élevé à 12,331 M€. 79 spectacles ont bénéficié d'aides au titre de la garantie de déficit (y compris les aides au montage). Dans le cadre de ces spectacles, 95 emplois de comédiens ont été aidés, ainsi que 47 de techniciens. 35 de ces spectacles ont été soutenus au titre de l'aide à la création.

Informations générales

■ Un témoignage essentiel : L'auteur et le liquidateur

« Vous êtes auteur-réalisateur de films. Avez-vous déjà pensé à ce qu'il advient de vos œuvres lorsque la société qui les a produites a fait faillite ou déposé le bilan ? »

Jean-Claude Guillosson, dans son texte [L'Auteur et le liquidateur](#), mis en ligne sur le site du Snac, raconte son combat de dix années, soutenu par notre syndicat, au gré, entre

autres péripéties, d'une décision d'un Tribunal de grande instance, des conclusions d'une expertise, d'un arrêt d'une Cour d'appel, pour que soit enfin reconnu qu'un liquidateur (qui n'établit aucun inventaire des actifs d'une société de production de films documentaires en liquidation, qui ne s'assure pas de la sauvegarde

des biens de la société) peut être jugé responsable juridiquement et financièrement de la disparition des *masters* et des *rushes* des films réalisés. Au cas particulier de cette affaire, ce sont les 6 films de Jean-Claude Guillosson qui se sont malheureusement volatilisés...

■ Répondons à l'enquête Arapa !

Le ministère de la Culture a lancé une **enquête**, confiée à la société People Vox, sur l'activité et les revenus des auteurs « assujettis à l'Agessa » (Arapa), tous secteurs de la création confondus.

Cette enquête est réalisée à partir d'un vaste échantillon d'auteurs représentatifs et ciblés (30.000 destinataires). Seuls les auteurs recevant par la poste le questionnaire préparé pourront y répondre.

Cette enquête est destinée à mieux connaître les conditions de vie des auteurs, ce qui nous semble utile pour mieux les défendre.

En principe le courrier envoyé par People Vox a été déposé à la poste le 30 mars, il devait donc

arriver chez les auteurs concernés entre le 1er avril et le 7 avril.

Une partie spécifique du questionnaire s'adresse tout particulièrement aux auteurs assujettis Agessa dont les activités dépendent du secteur du livre.

Une autre enquête sera bientôt faite sur les revenus et activités des auteurs « affiliés à l'Agessa » dans le secteur du Livre.

Rappelons que « assujettis Agessa » veut dire avoir perçu des droits d'auteur (peu importe le montant) et ne pas avoir fait de démarche pour s'affilier auprès de la sécurité sociale des artistes auteurs.

■ Un intergroupe sur les ICC

Dans un **communiqué** commun, le Snac, l'UCMF et l'**Unac** se réjouissent de la création, au sein du Parlement européen, à l'initiative de la députée française **Pervenche Berès** et du député allemand Christian Ehler, d'un intergroupe sur les industries culturelles et créatives. L'**étude** intitulée « Les secteurs culturels et créatifs européens, générateurs de croissance », commandée par le Gesac (Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs) et publiée en décembre 2014, avait témoigné du poids économique de la Culture et de la création en Europe.

■ La position du Snac sur le rapport Reda

Dans la droite ligne de la démarche annoncée par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, de discuter à marche forcée de la réforme du droit d'auteur européen pour faire « sauter les barrières » qui, selon lui, obstruent la libre circulation du numérique, le **rapport** de l'eurodéputée Julia Reda, issue du Parti Pirate, sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, a été présenté le 20 janvier et doit être discuté devant le Parlement européen en mai prochain. Ce projet de rapport proposait entre autres que la

durée de protection d'une œuvre soit ramenée de 70 à 50 ans après la mort de l'auteur ; que tout document créé par le service public soit automatiquement placé dans le domaine public ; que le droit de citation soit élargi à l'audio-visuel ; que les États membres n'aient plus le droit de ne pas appliquer ou d'amender les « exceptions au droit d'auteur ». Dans un **communiqué** en date du 27 janvier, le Snac observe qu'il ne s'agit pas là d'une adaptation de quelques règles « devenues obsolètes » du fait de l'arrivée de certaines technologies, mais bien de la suppression de certains des fondamentaux

qui constituent les bases d'un statut juridique sur lequel les auteurs et les compositeurs ainsi que les cessionnaires de droits peuvent envisager de renouveler la diversité culturelle dans

les différents pays de l'Union européenne. Le secrétariat général pour les affaires européennes (SGAE) a publié une [note](#) qui exprime la position du gouvernement français.

■ Une déclaration franco-allemande sur le droit d'auteur

La construction du marché unique numérique, grâce à un accès transfrontalier aux œuvres, la portabilité des contenus entre États membres, l'interopérabilité, permettra une plus grande cohésion au sein de l'Union européenne, [déclarent](#) d'une même voix la ministre française de la Culture et la ministre allemande en charge des questions de propriété intellectuelle. La société civile en Europe en tirera un immense bénéfice, notamment

concernant l'éducation et la science. La France et l'Allemagne soulignent le rôle clé que joue le droit d'auteur pour stimuler la diversité culturelle, la créativité et l'innovation. Les auteurs doivent se voir garantir une part appropriée du revenu issu de l'utilisation de leurs œuvres, afin qu'ils puissent vivre de leur activité créative. Le modèle intelligent de la copie privée doit être développé dans le contexte numérique.

■ Le Snac demande à être entendu

Le 19 mars le Snac a [écrit](#) à Christian Paul et Christine Féral-Schuhl, députés à l'Assemblée nationale et coprésidents de la Commission de réflexions et de propositions sur le droit et les libertés à l'âge numérique, laquelle se propose de « définir les conditions à réunir pour donner un statut de droit positif aux biens communs ou encore reconnaître l'existence d'un domaine public informationnel », afin d'être

auditionné et pouvoir exprimer le point de vue des auteurs. Le 4 août 2014 le Snac s'était inquiété auprès de Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale, de l'absence manifeste, au sein de ladite commission parlementaire, des représentants des ayants droit et tout particulièrement de ceux représentant les auteurs et les compositeurs.

■ La contribution des « diffuseurs étrangers » à l'Agessa

La décision de ne plus appeler à partir du 1er janvier 2015 la contribution des diffuseurs auprès des artistes auteurs lorsque leurs diffuseurs sont à l'étranger est désormais officielle et a été notifiée par le ministère des Affaires sociales à l'Agessa. Ce résultat a été obtenu grâce à l'action menée entre autres par le Snac auprès des ministres de tutelle, Mesdames Marisol Touraine et Fleur Pellerin.

■ Les réformes des régimes sociaux des artistes auteurs : régime de base et retraite complémentaire

Aux termes des débats qui se sont déroulés au sein du conseil syndical, le Snac a décidé de défendre dans les réunions auxquelles il participe les grands axes suivants :

- s'agissant de la réforme de la retraite complémentaire, un taux de 4 % pour tous, pour une période de 2 ou 3 ans permettant de juger de la mise en place de la réforme (passage aux cotisations proportionnelles aux revenus) et pour permettre de faire une étude d'impact sur les conséquences de cette réforme pour

tous les auteurs affiliés au RAAP comme pour ce régime, une période transitoire de 10 ans pendant laquelle il sera possible de maintenir, pour les auteurs auparavant affiliés au RAAP, la persistance du système de classes pour acquérir des points, ceci afin de permettre aux auteurs qui le veulent de surcotiser, par rapport aux cotisations uniquement proportionnelles aux revenus annuels de l'auteur.

- s'agissant de la réforme du régime de base de sécurité sociale, le Snac manifestera son

accord pour la création d'une caisse nationale en remplacement des deux organismes actuels (Agressa et MDA).

La condition première à la réforme est que si tous les auteurs se voient appeler une cotisation vieillesse, le système d'information mis en place puisse permettre aux auteurs de valider les droits sur lesquels ils auront cotisé. Par ailleurs, la suppression éventuelle de la distinction affiliés / assujettis ne doit pas avoir

pour effet de remettre en cause le système actuel permettant la validation de 4 trimestres par an pour ceux considérés comme auteurs professionnels et cotisant alors sur une base forfaitaire minimale. Enfin, la question de la gouvernance de la nouvelle caisse sans être essentielle est importante car elle sera le reflet de la volonté politique de maintenir un régime de sécurité sociale adapté aux spécificités des artistes auteurs, ce à quoi le Snac reste attaché.

■ **Quand le droit d'auteur a cessé d'être une valeur de gauche** par [Wally Badarou](#).

Cette tribune libre a été publiée dans L'Humanité, à la faveur d'un débat sur le droit d'auteur, où Jean-Claude Petit et Wally Badarou répondaient à Danièle Bourcier, directrice de recherche au CNRS.

14 juillet 1989, soir, QG de l'Opéra Goude, place de la Concorde. Assis devant un petit téléviseur, l'estomac noué, Jean-Paul et moi regardons en silence le fruit de plus d'un an de travail. Nous avons été désignés pour créer l'hommage que la planète entière rendait à la France pour avoir permis, 200 ans plus tôt, l'avènement d'une idée, celle des Droits de l'Homme. À l'époque, nul ne pouvait se douter que, passé l'an 2000, l'un des incontestables piliers de ces droits puisse être perçu comme un simple accident de l'histoire, un concept d'un autre temps : le droit d'auteur.

Il a suffi, pour cela, de faire du droit d'auteur l'affaire de quelques privilégiés arriérés, des « tenants de l'ordre ancien », face à la grande masse jeune et créative, et de réduire les coopératives des créateurs à de simples *lobbys* d'ayants droit dotés d'une prétendue puissance, face aux géants de l'Internet aux contributions fiscales généreusement... inexistantes.

Il a aussi suffi d'oublier que ces géants ont, en revanche, toujours su protéger leurs brevets, propriétés qui auront conservé les faveurs du jeuisme ambiant qui, par enchantement, n'y a vu aucune obsolescence ou autre infamie dont le droit d'auteur semblerait irrémédiablement frappé.

Il a encore suffi de jeter la confusion entre certains obstacles juridiques posés par le droit d'auteur et ceux, à l'impact pourtant bien plus implacable, posés par les quelques inter-

médiaires techniques de l'Internet en vue de protéger leurs investissements.

Il a également suffi de faire de la création dite « libre de droits », activité ludique et collective de création de « contenus », de transformation et de partage, un concept bien plus sexy que celle dite vulgairement intéressée, protégée, égocentrique et besogneuse, « entravée » par le droit d'auteur, niant par là le vrai métier qu'est le métier d'auteur, en raison de la précarité duquel on reconnaît précisément à l'auteur un droit, celui de disposer librement d'une chose qu'il faudrait qu'il ait honte de vouloir protéger : ses œuvres, sources de juteux profits boursiers pour certains, pendant que la zizanie judiciairement orchestrée fait rage.

Il a suffi, enfin, d'oublier que face aux géants innovateurs, l'Europe possède un formidable atout, indispensable à leurs boîtiers et tuyaux importés : la Culture, dont le droit d'auteur demeure l'incontestable ADN. Et de s'acharner à méconnaître un fait pourtant vérifiable : l'Europe est la 1^{ère} puissance économique mondiale, par son PIB comme par son PNB (eh oui) ; et cela, malgré les innombrables boulets de ses manques et de ses insuffisances, malgré la lourdeur de ses systèmes sociaux, malgré l'inextricable diversité de sa culture et de ses langues, malgré... mais, qui sait, peut-être grâce à tous ces « handicaps » apparents. C'est ainsi qu'un jour, d'ignorances coupables en oublis impardonnables, d'amalgames orientés en simplismes électoralistes, aussi incroyable que cela puisse paraître, le droit d'auteur a cessé d'être une valeur de gauche.

Mais il suffit aujourd'hui de garder à l'esprit qu'en France, chaque année, près de 5000

créateurs en musique, jeunes pour la plupart, préfèrent encore rejoindre la gestion collective du droit d'auteur, pour s'interroger : ne manifesteraient-ils pas, par là, leur foi en un système qui, contrairement à tous les ragots, continue à faire ses preuves ? Et pourquoi donc ? Simple : il est le leur, ils en détiennent la gouvernance, c'est leur bien commun. Ils ont donc intérêt à l'adapter continuellement, ce qu'ils ont toujours fait depuis qu'ils l'ont créé. Peut-être y a-t-il donc espoir que la gauche

sache se ressaisir d'un domaine qui est congénitalement le sien, parce que, face aux innombrables défis dont le paysage numérique n'aura de cesse de nous inonder, il constitue, en sa gestion collective, le moyen résolument moderne, et pour l'auteur de vivre, créer et se bâtir un avenir, et pour toutes et tous, de disposer durablement de notre bien commun le plus précieux : la Culture, la seule, ni libre ni enchaînée.

Billet d'humeur par Maurice Cury

J'ai assisté aux rencontres de l'Adami (société de gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes-interprètes). Des étudiants en communication ou se destinant au domaine culturel étaient invités. La plupart a déclaré utiliser illicitement Internet parce que les sites légaux ne donnent pas accès à l'ensemble de la production. Il semble d'ailleurs qu'ils étaient plus clients de séries américaines que de la littérature. Ainsi, on veut tout, tout de suite, sans discernement. C'est la boulimie, le gavage. La Culture demande un choix avisé, elle se mérite, se déguste, s'assimile, se digère, demande de la réflexion et non un survol superficiel. Un interlocuteur prétendait

qu'avec Internet et tout le saint-frusquin le droit d'auteur autant patrimonial que moral n'avait plus lieu d'être, qu'il était un frein à la diffusion de la Culture et à la liberté de l'auteur. Geoffroy Pelletier, le secrétaire général de la SGDL a fermement répliqué qu'au contraire le droit d'auteur était le salaire de l'auteur et le gage de sa liberté. J'ajoute que sinon il dépendrait entièrement de l'arbitraire des mécènes et des pouvoirs publics. Une œuvre est destinée à être proposée au plus grand nombre mais dans son intégrité et son intégralité, non tronquée et tripataouillée. Elle appartient d'abord à son auteur qui en fait ce qu'il veut, la diffuse à sa convenance ou refuse de la diffuser.

Diffusez le Bulletin des auteurs, sous sa forme numérique, auprès de vos ami(e)s qui ne sont pas encore adhérent(e)s !



PRÉSIDENTE
Simone DOUEK

TRÉSORIER
Serge-Dominique LECOQ

TRÉSORIER ADJOINT
Jacques COULARDEAU

PRÉSIDENTS D'HONNEUR
Maurice CURY
Claude LEMESLE
Jean-Marie MOREAU

VICE-PRÉSIDENTS AUTEURS
Dominique DATTOLA
Odile MANFORTI
Jean-Philippe PEYRAUD
Patrick SINIAVINE

VICE-PRÉSIDENTS COMPOSITEURS
Pierre-André ATHANÉ
Wally BADAROU
Jean-Pierre BOURTAYRE
Christian CLOZIER
Jean-Claude PETIT

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNAC N°121 - AVRIL 2015 - 2.00 €

SNAC - 80 rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél : 01 48 74 96 30

Courriel : snac.fr@wanadoo.fr - Site : www.snac.fr